

Le 29 janvier 2024, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 janvier 2024

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Sophie GOUDIN.

**Absents :**

Mme Fabienne MEYNAND, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT.

**Procurations :**

Mme Fabienne MEYNAND à Mme Caroline ZANDER, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Clémence SABAUT à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON à Mme Sophie GOUDIN.

**Secrétaire :** Mme Célia DUMAS.

**OBJET : Demande de subvention auprès du SIEL au titre du dispositif rénovation – Exercice 2024 - Rénovation de la gare**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le SIEL-Territoire d'énergie Loire poursuit son dispositif incitatif d'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à projets. L'ambition de l'opération « Révolution » est d'inciter au lancement des travaux de rénovation énergétique afin de générer des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). Ces derniers alimenteront le fonds d'aides financières, amorçant ainsi un cercle vertueux d'économies d'énergie et de bénéfices environnementaux.

Monsieur le Maire propose de déposer la candidature de la commune pour le projet de rénovation de la gare, qui consiste pour partie à des travaux d'isolation, changement d'huisseries... pour améliorer les performances énergétiques du bâtiment.




Le coût estimatif de l'opération s'élève à 185 000 € HT.

Il propose à l'Assemblée de demander le montant maximum de la subvention « Révolution 2024 » qui est plafonnée à 20 000 € par bâtiment.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré par 26 votes pour, M. JOUVE ne prenant pas part au vote*

**DÉCIDE :**

-  **D'APPROUVER** le projet de rénovation de la gare, pour un montant prévisionnel de 185 000 € HT,
-  **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'attribution d'une subvention de 20 000 € au titre du dispositif Révolution,
-  **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240129-14-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2024

Publication : 01/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

La secrétaire de séance,

Mme Célia DUMAS



Fait à la Fouillouse, le 29 janvier 2024

Le Maire,

Patrick BOUCHET

